

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 116

24 février 1999

SOMMAIRE

Adepom S.A., Luxembourg	pages 5534, 5535	Costa Constructions, S.à r.l., Holzem	5553
Agence Sogespa S.A., Luxembourg	5522	Cotender S.A.H., Strassen	5552
Almetal Holding Succursale S.A., Luxembourg	5523	Cresco Holding S.A., Luxembourg	5550
Amadeus Holding S.A., Luxembourg	5529, 5530	Crownlux Consulting S.A., Luxembourg	5555
Amel Holding S.A., Luxembourg	5524	Cutec S.A., Luxembourg	5556
Amily S.A.H., Strassen	5523	CYO Company of Yarns Olcese S.A., Luxembourg	5556
Anigolet S.A.H., Strassen	5524	Daleima S.A., Luxembourg	5556
Appruzzese Luxembourg S.A., Luxembourg	5528	Dal Financière S.A., Luxembourg	5551, 5552
Aristée Holding S.A., Luxembourg	5535, 5536	Dallco A.G., Luxembourg	5558
A 6 S.A., Luxembourg	5536, 5538	Dangage Investment S.A., Luxembourg	5553
Assfinar S.A.H., Strassen	5528	Datatryst S.A., Howald	5557
Astragal, S.à r.l., Luxembourg	5529	DCI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	5555
Ateliers Feidert, S.à r.l., Luxembourg	5529	De Ark Investments S.A., Luxembourg	5558
Aufilux S.A.H., Strassen	5530	Delta-Immo S.A., Strassen	5558
Axel Développement S.A., Luxembourg	5530	Dennemeyer & Cie, S.à r.l., Howald	5558
Baou S.A., Luxembourg	5522, 5523	Dennemeyer Trust, S.à r.l., Howald	5558
Barbieri S.A., Luxembourg	5531	Digit S.A.H., Strassen	5555
Befac Fiduciaire Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	5531	Dippach Occasions, S.à r.l., Strassen	5559
Bélier S.A., Luxembourg	5531	Discount Bank S.A., Luxembourg	5559, 5560
Bisho S.A.H., Strassen	5538	Distri'Services, S.à r.l., Luxembourg	5561
Blue Sky Systems, S.à r.l., Luxembourg	5528, 5529	Do Brasil S.A., Esch-sur-Alzette	5561
Blunit International S.A., Luxembourg	5539, 5540	Domfin S.A., Luxembourg	5560
BMT S.A.H., Strassen	5542	D.R. (Holdings) S.A., Luxembourg	5561
Boart Longyear Luxembourg, Luxembourg	5541	DSD International Contractors, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	5561
Boscombe S.A., Luxembourg	5542	Dupalux S.A., Luxembourg	5562
Botanicus, S.à r.l., Buschdorf	5542	Eagle Energy Group S.A., Luxembourg	5556, 5557
Broker Factoring Holding S.A., Luxembourg	5543	Easycom, S.à r.l., Luxembourg	5562
Brumar S.A. Holding, Luxembourg	5543	EAX-RE, European American Excess Reinsurance S.A., Luxembourg	5563
Case Lobaio, S.à r.l., Steinsel	5543	E.C.I.M., European Center for Innovative Medicines S.A., Luxembourg	5567, 5568
C.D.G. Participations S.A., Luxembourg	5541, 5542	EDGO (The Engineering & Development Group) Finance S.A., Luxembourg	5561, 5562
Cefac S.A., Luxembourg	5540, 5541	EKT Luxembourg, S.à r.l., Remich	5567
Central Holdings Investments Limited, Luxembourg	5546	Ennag S.A.H., Luxembourg	5564, 5565
Centre Fiduciaire du Luxembourg, S.à r.l., Lintgen	5547	Escalade Holding S.A., Luxembourg	5562
Centre Immobilier, S.à r.l., Luxembourg	5544	Eurimobilia 2017, S.à r.l., Luxembourg	5564
Champs Finances S.A., Luxembourg	5543, 5544	Euroforum S.A., Luxembourg	5568
Chauffage Van Kasteren, S.à r.l., Luxembourg	5547	Eurogema Holding S.A., Luxembourg	5565, 5566
Chibi S.A.H., Strassen	5547	European Consultant Union S.A., Luxembourg	5567
Citabel Alimentation, S.à r.l., Luxembourg	5548	Falbala S.A., Luxembourg	5566, 5567
Clajacave S.A., Luxembourg	5549	Ferrum S.A., Luxembourg	5568
Claymore S.A., Luxembourg	5549	Groupe des Entrepreneurs, A.s.b.l., Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, Luxembourg	5524
C.L.N. International S.A., Luxembourg	5549, 5550	(Claude) Konrath Constructions, S.à r.l., Steinsel	5548
Cofic S.A.H., Esch-sur-Alzette	5551	(Claude) Konrath Promotions, S.à r.l., Steinsel	5549
Cofipri S.A.H., Strassen	5551	Toitures Artisanales, S.à r.l., Sandweiler	5538
Color-Center Lucien Steinhäuser, S.à r.l., Strassen	5551	Transmec International S.A., Luxembourg	5532
Cominsider S.A., Luxembourg	5551	Vicetia S.A., Luxembourg	5524
Compagnie Financière Européenne de Participations S.A., Luxembourg	5547	Vininvest S.A., Luxembourg	5522
Compagnie Interafricaine d'Investissements S.A., Luxembourg	5552	Wilson Finance S.A., Luxembourg	5531, 5532
Conseur S.A., Howald	5544, 5546		
Consolidated Agronomic S.A., Luxembourg	5553		
Cortolezzis Constructions, S.à r.l., Luxembourg	5553		
Corum Holding S.A., Luxembourg	5547, 5548		

VININVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 18.011.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1998, vol. 515, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VININVEST S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(53619/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1998.

VININVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 18.011.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 novembre 1998

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Mackel de son poste d'administrateur et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

L'Assemblée désigne comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange, qui achèvera le mandat de Monsieur Marc Mackel prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

VININVEST S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1998, vol. 515, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53620/045/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1998.

AGENCE SOGESPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 10, rue de la Grève 3°.
R. C. Luxembourg B 48.689.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 44, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent Domiciliaire

Signature

(53668/634/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

BAOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BAOU S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 1992, publié au Mémorial C, numéro 380 du 4 septembre 1992,

les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 190 du 16 avril 1997.

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang/Mess.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre cents (400) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de dix millions de francs français (FRF 10.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, D. Cao, S. Brescia, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 1998, vol. 846, fol. 43, case 6. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53691/219/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

BAOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53692/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

ALMETAL HOLDING SUCCURSALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.923.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(53670/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

AMILY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 25.053.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMILY S.A.H.

J. Reuter

(53674/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

**VICETIA S.A., Société Anonyme,
(anc. ANEGADA S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.349.

Les comptes annuels au 31 mars 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 70, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

VICETIA S.A.
Signature

(53675/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

AMEL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
H. R. Luxemburg B 41.410.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung
vom Montag dem 30. November 1998*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung verlegt von 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, nach 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

2. Sämtliche bisherigen Mitglieder des Verwaltungsrates werden mit sofortiger Wirkung abberufen. Ihnen wird Entlastung erteilt. Der Verwaltungsrats wird mit Wirkung ab heute wie folgt neu bestellt:

- a) Herr Hans-Detlef Nimtz, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-Trier, zugleich zum Verwaltungsratsvorsitzenden gewählt;
- b) Herr Edgar Bisenius, Steuerberater, wohnhaft in L-Bech;
- c) Herr Dieter Kundler, Kaufmann, wohnhaft in L-Howald.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2003.

3. Der bisherige Aufsichtskommissar wird unter Entlastungserteilung mit sofortiger Wirkung abberufen. Zum neuen Aufsichtskommissar ab dem heutigen Tag wird die BECOFIS, S.à r.l., Luxemburg, gewählt. Deren Mandat endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2003.

Luxembourg, den 30. November 1998.

Für das Büro
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 56, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53673/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

ANIGOLET S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 12.005.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANIGOLET S.A.H.
J. Reuter

(53680/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

**GROUPEMENT DES ENTREPRENEURS, A.s.b.l., GROUPEMENT DES ENTREPRENEURS
DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg.

Lors de l'assemblée générale du 27 novembre 1998, il a été décidé à l'unanimité des voix des membres présents et représentés:

I.

Qu'il y a lieu de doter le GROUPEMENT DES ENTREPRENEURS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, Association sans but lucratif, également d'une dénomination abrégée, à savoir: GROUPEMENT DES ENTREPRENEURS, A.s.b.l., dénomination abrégée que l'association peut indifféremment utiliser en lieu et place de sa dénomination complète.

II.

De procéder à une refonte des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

STATUTS

Titre I^{er}: Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée GROUPEMENT DES ENTREPRENEURS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, Association sans but lucratif (en abrégé, GROUPEMENT DES ENTREPRENEURS, A.s.b.l.). Elle se trouve régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée.

L'association peut indifféremment utiliser sa dénomination complète ou sa dénomination abrégée.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. L'association a pour objet:

- de servir de lien permanent entre ses membres ainsi que de promouvoir la solidarité entre les ressortissants de la même profession ou de professions apparentées, connexes ou similaires;
- de conseiller ses membres et de défendre sur le plan national et sur le plan international par tous les moyens jugés adéquats les intérêts communs professionnels, économiques et sociaux de ses membres et des professions dont ils ressortent.

Dans l'accomplissement de son objet, l'association agit en étroite collaboration avec la FEDERATION DES INDUSTRIELS LUXEMBOURGEOIS, association sans but lucratif et lui soumet toute proposition utile contribuant à l'amélioration de la situation de ses membres ou celle de l'industrie.

L'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle est neutre du point de vue politique et confessionnel.

La mise en oeuvre de son objet est réalisée en conformité des dispositions des présents statuts et des règlements d'ordre intérieur qui peuvent être pris par le conseil d'administration. Ces règlements d'ordre intérieur sont communiqués aux membres par les soins du conseil d'administration; ils sont tenus à la disposition de tout intéressé justifiant d'un intérêt légitime au siège de l'association.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

Titre II: Admission

Art. 5. L'association comprend des membres actifs et des membres d'honneur.

Le nombre de membres est illimité. Celui des membres actifs ne peut être inférieur à 3 (trois).

Art. 6. L'admission ou, le cas échéant, le refus d'admission d'un membre est décidée par l'assemblée générale conformément aux dispositions du titre V des présents statuts. Sa décision est souveraine. Elle ne doit pas être motivée et l'assemblée générale reste en toutes circonstances libre de refuser l'admission d'un membre. La décision de l'assemblée générale est communiquée à l'intéressé par lettre recommandée.

Art. 7. Ne peuvent adresser au conseil d'administration une candidature d'admission:

7.1. Comme membres actifs, que les personnes physiques ou morales, membres de la FEDERATION DES INDUSTRIELS LUXEMBOURGEOIS, Association sans but lucratif, exerçant l'activité se rapportant à l'industrie de la construction, disposant d'une organisation technique, commerciale et financière adéquate pour la réalisation de cette activité et demeurant respectivement établis à Luxembourg.

7.2. Comme membre d'honneur, les personnes physiques ou morales qui en raison de leur soutien continu à la profession ont des mérites particuliers à son égard.

Art. 8. Lorsque plusieurs personnes exercent de concert ou comme unité économique l'activité se rapportant à l'industrie de la construction seule l'une d'entre elles peut être admise comme membre effectif. Une succursale ne peut pas être admise comme membre effectif.

Titre III: Démission, Exclusion, Suspension

Art. 9. La qualité de membre actif cesse de plein droit par le décès, la mise en faillite, la mise en liquidation volontaire ou judiciaire ou l'ouverture d'une procédure de gestion contrôlée d'un membre ou par le fait pour un membre de se retirer des affaires.

La qualité de membre se perd dans les cas suivants:

(a) Chaque membre est libre de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit sa démission au conseil d'administration.

(b) Est réputé démissionnaire le membre qui ne paie pas sa cotisation, dans les deux mois qui suivent un rappel qui lui a été adressé par lettre recommandée.

(c) L'assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers des voix, peut prononcer l'exclusion d'un membre qui viole ses obligations statutaires ou qui nuit gravement aux intérêts ou à l'image de l'association.

Art. 10. Le membre qui ne fait plus partie de l'association aux termes des dispositions de l'article il ainsi que ses ayants droits n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition des comptes, ni apposition des scellés, ni inventaire. Les cotisations versées restent acquises à l'association.

Titre IV: Cotisations

Art. 11. Le montant de la cotisation annuelle des membres actifs est fixé chaque année, pour l'exercice à venir, par l'assemblée générale annuelle, sur proposition du conseil d'administration. Les cotisations sont payables dans le mois qui suit l'appel de cotisation. La cotisation annuelle d'un membre actif ne peut dépasser le montant de 2.500,- ECU/EURO (deux mille cinq cents) indexé (valeur à ce jour de la moyenne semestrielle des indices rattachés à la base du 1^{er} janvier 1948).

Les membres d'honneur sont exemptés de l'obligation de verser une cotisation annuelle à l'association.

Titre V: Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale est composée de tous les membres actifs. Les membres d'honneur peuvent y assister sans que pour autant ils ne disposent du droit de vote.

Art. 13. Seuls les membres actifs disposent du droit de vote à l'assemblée.

Art. 14. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts. Sont notamment réservées à sa compétence:

1. les modifications des statuts;
2. la nomination et la révocation (sans indication de motifs) des membres du conseil d'administration;
3. l'adoption des budgets et des comptes;
4. la dissolution de l'association;
5. l'admission et l'exclusion des membres.

Art. 15. Il doit être tenu au moins une assemblée générale au deuxième semestre de chaque année. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration toutes les fois que les intérêts de l'association l'exigent. Elle doit l'être à la demande écrite d'un cinquième (1/5) des membres actifs au moins.

Art. 16. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration par lettre recommandée adressée à tous les membres actifs au moins huit (8) jours avant l'assemblée.

L'ordre du jour est mentionné dans la convocation.

L'assemblée générale délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf disposition contraire prévue par la loi ou les présents statuts.

L'assemblée ne peut délibérer valablement que sur les points mentionnés à l'ordre du jour.

Art. 17. Le droit de vote des membres se règle en fonction du nombre des employés et ouvriers occupés par chaque membre tels qu'inscrits au Centre Commun de la Sécurité Sociale, Département Affiliation - (c.a.s.s.) à la date du 15 juin qui précède l'assemblée en question à raison de:

- 1 voix pour un membre occupant entre 1 et 50 salariés;
- 2 voix pour un membre occupant entre 51 et 100 salariés;
- 6 voix pour un membre occupant entre 101 et 200 salariés;
- 8 voix pour un membre occupant entre 201 et 300 salariés;
- 10 voix pour un membre occupant plus de 300 salariés.

Chaque membre actif a le droit de se faire représenter par un autre membre actif moyennant procuration écrite à remettre au Président du Conseil d'Administration deux jours avant l'assemblée.

Art. 18. Le vote a lieu à bulletins secrets, sauf décision contraire à prendre par l'assemblée.

Art. 19. L'assemblée générale, convoquée extraordinairement pour modifier les statuts, délibère dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi.

Art. 20. L'assemblée générale délibère sur la dissolution de l'association dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi.

Art. 21. Les résolutions de l'assemblée générale sont inscrites dans un registre ad hoc et signées par les membres ayant rempli les fonctions de Président et de Secrétaire de l'assemblée. Ce registre peut être consulté, sans déplacement, par tout membre au siège de l'association. Tout membre et tiers justifiant d'un intérêt légitime peut demander des extraits signés par ces mêmes personnes ou par deux administrateurs.

Titre VI: Administration

Art. 22. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de sept membres.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale.

Sont éligibles comme administrateurs:

- les personnes physiques-membres actifs;
- les personnes physiques, dirigeants de personnes morales-membres actifs.

Les personnes susmentionnées ne sont cependant éligibles qu'à la condition qu'elles-mêmes, respectivement les personnes morales-membres actifs qu'elles dirigent ou une société du même groupe ou avec laquelle elles ont des liens organiques ou autres ne soient pas membres d'un groupement, d'une fédération ou d'une association luxembourgeoise ou étrangers d'entrepreneurs de travaux publics ou privés ou d'employeurs de l'industrie de la construction ou ayant un objet identique ou similaire à l'objet du Groupement des Entrepreneurs, exception faite (i) de groupements supranationaux comme la FIEC et (ii) de la Fédération des Entreprises Luxembourgeoises de Construction et de Génie Civil.

Une personne physique remplissant les conditions d'éligibilité prévue à l'alinéa qui précède n'est néanmoins pas éligible comme administrateur si elle est en même temps administrateur de la Fédération des Entreprises Luxembourgeoises de Construction et de Génie Civil. Une personne physique administrateur de la présente association qui en cours de mandat deviendrait administrateur de la Fédération des Entreprises Luxembourgeoises de Construction et de Génie Civil est de plein droit réputée démissionnaire de ses fonctions d'administrateur de la présente association et il sera pourvu à son remplacement en conformité des dispositions des présents statuts.

Chaque administrateur est élu pour un terme de (6) six ans. Par dérogation, le mandat de deux des sept premiers administrateurs n'a qu'un terme de deux ans et celui de deux autres des sept premiers administrateurs qu'un terme de quatre ans.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Les candidatures sont à adresser par écrit au moins deux (2) jours ouvrables avant la date de l'assemblée au secrétaire de l'association.

Art. 23. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit de pourvoir provisoirement à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive du nouvel administrateur qui termine le mandat de l'administrateur dont le poste est devenu vacant.

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président et un Vice-Président et il détermine la durée de leurs fonctions.

En cas d'empêchement du Président, ses fonctions sont assumées par le Vice-Président ou, à défaut, par un autre membre du conseil d'administration.

Les fonctions d'administrateur ne donnent pas lieu à rémunération, mais les frais qu'elles comportent sont remboursés par l'association.

Art. 24. Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an sur convocation du Président au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion. Il ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de parité de voix, celle du Président est prépondérante. Les décisions sont consignées par le secrétariat sous forme de procès-verbaux, conservés au secrétariat où chaque membre peut en prendre connaissance.

Art. 25. Le conseil d'administration gère l'association, convoque et organise les assemblées générales et exécute les décisions de celles-ci. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition de l'association. Il est habilité à établir un règlement d'ordre intérieur qui complètera les présents statuts pour assurer le bon déroulement de l'activité de l'association.

Le conseil d'administration représente l'association dans ses relations avec les particuliers, les pouvoirs publics, les organisations professionnelles et tous autres tiers. Il dresse les comptes annuels et le projet de budget de l'exercice à venir.

Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs soit pour la gestion journalière de l'association, soit pour une ou plusieurs affaires déterminées à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers.

Les travaux administratifs journaliers sont confiés par le conseil d'administration à un secrétaire qui assiste également aux réunions du conseil d'administration et aux assemblées et en dressera rapport. Il est habilité à signer la correspondance de l'association, ensemble avec le Président ou avec un membre du conseil d'administration spécialement délégué à cette fin. (Le texte souligné ci-avant constitue partie de l'ancien article 31 maintenant supprimé).

Le conseil d'administration peut également s'adjoindre un ou plusieurs collaborateurs choisis hors son sein. Il fixera leurs titres, attributions et rémunérations.

Le conseil d'administration peut encore constituer des commissions ou groupes de travail comportant au moins un administrateur et des experts techniques externes.

Tous les actes qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale soit par la loi, soit par les statuts sont de la compétence du conseil d'administration et l'énumération qui précède est énonciative et non limitative.

Art. 26. Sous réserve des dispositions de l'article 30, la signature du Président ou les signatures conjointes de deux administrateurs engagent valablement l'association.

Les administrateurs pourront donner mandat écrit à un membre du conseil d'administration pour les représenter aux réunions, un administrateur ne pouvant représenter qu'un seul administrateur présent. Pareil mandat n'est valable que pour une séance.

Art. 27. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues au nom de l'association par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son Président.

Art. 28. Tout administrateur qui serait absent à trois réunions du conseil d'administration par exercice sans motif valable est considéré comme démissionnaire de son poste d'administrateur.

Titre VII. Surveillance

Art. 29. Chaque année, l'assemblée générale désigne une commission de deux membres ne faisant pas partie du conseil d'administration, dans le but de vérifier à la fin de l'exercice les comptes, les écritures, les recettes et les dépenses et la consistance du capital. Cette commission soumet son rapport à l'assemblée générale qui est appelée à délibérer sur les décomptes de l'exercice écoulé.

Titre VIII: Rapports avec la Fédération des Industriels

Art. 30. LE GROUPEMENT DES ENTREPRENEURS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, A.s.b.l. ainsi que ses membres sont affiliés à la FÉDÉRATION DES INDUSTRIELS LUXEMBOURGEOIS, A.s.b.l. Par son adhésion à la Fédération des Industriels, l'association et ses membres reconnaissent se soumettre aux statuts actuels et futurs de la première nommée.

Titre IX: Modification des statuts, Dissolution, Liquidation

Art. 31. Il est procédé aux modifications des statuts et à la dissolution de l'association conformément aux dispositions de la loi.

En cas de dissolution, l'actif net restant après acquittement du passif reçoit l'affectation à déterminer par l'assemblée générale qui aura prononcé la dissolution.

En cas de dissolution judiciaire de l'association conformément à l'article 18 de la loi, la décision sur l'affectation de l'actif net après acquittement du passif appartient à l'assemblée générale à convoquer par le ou les liquidateurs.

Titre X: Arbitrage

Art. 32. Tous différends et contestations qui pourront s'élever à l'occasion de l'interprétation et de l'application des présents statuts ou des règlements d'ordre intérieur de l'association, soit entre l'association et un ou plusieurs

membres, soit entre membres, seront résolus par arbitrage conformément au Règlement d'Arbitrage de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg. La décision arbitrale n'est susceptible ni d'appel, ni d'un autre recours. La voie judiciaire est en toute hypothèse exclue.

Titre XI: Disposition générale

Art. 33. Pour tous les points non prévus par les présents statuts, la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique et ses modifications s'appliquent.

A la suite de l'adoption de cette nouvelle version des statuts, les membres présents et représentés, réunis en assemblée générale, ont encore à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes

Première résolution

Le siège de l'association reste fixé à L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

Deuxième résolution

Sont élus aux fonctions d'administrateurs:

- pour une durée de deux ans,
Jean Feyereisen, L-1952 Luxembourg, 19, rue N&J. Lefèvre;
Marc Giorgetti, L-7423 Dondelange, 2, route de Luxembourg;
- pour une durée de quatre ans,
Fernand Hemmen, L-5620 Mondorf-les-Bains, 3, rue Dr. Th. Kirpach;
Fernand Zeutzius, 10, rue N. Majerus, L-2177 Luxembourg;
- pour une durée de six ans,
Joseph Baustert, L-1245 Senningerberg, 12, rue du Bois;
Christian Thiry, L-5657 Mondorf-les-Bains, 8, rue des Vignes;
Joseph Perrard, L-7513 Mersch, 36, rue d'Arlon.

Troisième résolution

Sont élus aux fonctions de commissaires pour une durée d'un an MM. Léon Klein et Gilbert Poeckes.

P. Faber	C. Thiry	F. Hemmen	M. Giorgetti
Secrétaire	Président	Scrutateur	Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1998, vol. 515, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(53655/000/247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

APPRUZZESE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.929.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour APPRUZZESE LUXEMBOURG S.A.

J. Reuter

(53681/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

ASSFINAR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 33.566.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASSFINAR S.A.H.

J. Reuter

(53683/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

BLUE SKY SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 3, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 41.677.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 54, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(53698/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

BLUE SKY SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2111 Luxembourg, 1, rue Guillaume de Machault.
R. C. Luxembourg B 41.677.

—
Assemblée générale extraordinaire des associés

Ordre du jour:

Changement du siège social de BLUE SKY SYSTEMS, S.à r.l.

Compte rendu:

Les associés de BLUE SKY SYSTEMS, S.à r.l. ont décidé d'un commun accord, tel que prévu par les statuts de la société, publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 9 du 7 janvier 1993, de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

1, rue Guillaume de Machault, L-2111 Luxembourg.

Notre adresse postale est:

Technoport Schlassgoart, 66, route de Luxembourg, L-4009 Esch-sur-Alzette

Luxembourg, le 15 septembre 1998.

Lu et approuvé

R. Muller

Lu et approuvé

R. Schmit

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 1998, vol. 512, fol. 64, case 1. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53699/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

ASTRAGAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.271.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASTRAGAL, S.à r.l.

J. Reuter

(53684/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

ATELIERS FEIDERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 12.609.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATELIERS FEIDERT, S.à r.l.

J. Reuter

(53685/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

AMADEUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.827.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMADEUS HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 168 du 12 avril 1995.

La séance est ouverte à 15.55 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang/Mess.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les sept mille cinq cents (7.500) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de sept cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 750.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi

que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé. E. Dax, Cao, Brescia, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 1998, vol. 846, fol. 43, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53671/219/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

AMADEUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 49.827.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53672/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

AXEL DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 62.227.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour AXEL DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(53688/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

AUFILUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 4.522.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AUFILUX S.A.H.

J. Reuter

(53687/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

BARBIERI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 42.008.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1998, vol. 515, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.

Signature

(53693/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

BEFAC FIDUCIAIRE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.066.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 74, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour BEFAC FIDUCIAIRE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

(53694/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

BELIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 66.989.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 11 décembre 1998 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) L'assemblée accepte la démission de Monsieur Diego Lissi comme administrateur-délégué et nomme en son remplacement Monsieur Pietro Provera, administrateur de société, demeurant à Monte Carlo comme administrateur-délégué avec droit d'engager la société sous sa signature individuelle. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

2) L'assemblée nomme Monsieur Diego Lissi Président du Conseil d'administration.

3) L'assemblée ratifie la décision prise par le Conseil d'administration en date du 11 décembre 1998 relative à la fixation des valeurs actives et passives en date du 9 décembre 1998 reprises de la société BOSCOMBE S.A. dont une copie du procès-verbal est annexée au présent procès-verbal.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 58, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53695/693/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

WILSON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de WILSON FINANCE S.A., établie et ayant son siège à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, constituée suivant acte Jacques Delvaux d'Esch-sur-Alzette en date du 7 novembre 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 87 du 3 mars 1995.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Eric Breuillé, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Isabelle Simon, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Corina Faber, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée a pour

Ordre du jour:

1) Clôture anticipée de l'exercice social en cours.
2) Modification de l'exercice social qui commencera désormais le premier décembre et s'achèvera le trente novembre de l'année suivante.

3) Modification du premier alinéa de l'article 18 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils décident d'abréger l'exercice social en cours au 30 novembre 1998.

Deuxième résolution

Ils décident de changer l'exercice social qui commencera désormais le premier décembre et s'achèvera le trente novembre de l'année suivante.

Troisième résolution

A la suite de l'adoption des deux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 18 des statuts aura désormais la teneur suivante.

«**Art. 18.** L'année sociale commence le premier décembre et s'achève le trente novembre de l'année suivante.»

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Breuillé, I. Simon, C. Faber, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 1998, vol. 837, fol. 95, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11 décembre 1998.

F. Molitor.

(53631/223/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1998.

WILSON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(53632/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1998.

TRANSMEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme TRANSMEC LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société anonyme RVA CAPITAL RISQUE S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, par leur représentante susnommée, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de TRANSMEC INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quatre milliards de liras italiennes (4.000.000.000,- ITL), représenté par quatre mille (4.000) actions de un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions Transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société anonyme TRANSMET LUXEMBOURG S.A., prédésignée, trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	3.999
2.- La société anonyme RVA CAPITAL RISQUE S.A., prédésignée, une action	1
Total: quatre mille actions	4.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de quatre milliards de liras italiennes (4.000.000.000,- ITL) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cent trente-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de quatre-vingt-quatre millions de francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Danilo Montecchi, employé privé, demeurant à Spilamberto, Piazza dei Beccadori 6/B (Italie);
- 2.- Madame Lucia Montecchi, employée privée, demeurant à Aiberone di Cento, Via Riga 40 (Italie);
- 3.- Monsieur Massimo Montecchi, entrepreneur, demeurant à Bologna, Via Olinto Marella 6 (Italie);
- 4.- Madame Maria Cristina Montecchi, employée privée, demeurant à Spilamberto, Piazza dei Beccadori 6/B (Italie);
- 5.- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren.

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 7 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premiers administrateurs-délégués de la société Monsieur Danilo Montecchi et Madame Lucia Montecchi, prénommés, lesquels pourront engager la société sous leur seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2001.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Singé: R. Scheifer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 1998, vol. 504, fol. 81, case 3. – Reçu 840.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 décembre 1998.

J. Seckler.

(53654/231/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

ADEPOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 54.988.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADEPOM S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mai 1996, publié au Mémorial C, numéro 413 du 26 août 1996.

La séance est ouverte à 14.35 heures sous la présidence de Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang/Mess.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente-sept mille actions (37.000) d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du

capital social de trente-sept millions de francs français (FRF 37.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 10 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article dix des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Monte, S. Brescia, D. Cao, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 1998, vol. 846, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53666/219/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

ADEPOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 54.988.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53667/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

ARISTEE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 61.970.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARISTEE HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 150 du 12 mars 1998,

les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 172 du 23 mars 1998.

La séance est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang/Mess.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondrange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre mille actions (4.000) d'une valeur nominale de quatre mille francs français (FRF 4.000,-), représentant l'intégralité du capital social de quatre millions de francs français (FRF 4.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Monte, D. Cao, S. Brescia, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 1998, vol. 846, fol. 41, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53676/219/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

ARISTEE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 61.970.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53677/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

**A 6 S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 51.398.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding A 6 S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 51.398, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 445 du 11 septembre 1995.

Les statuts de ladite société ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Marc Elter:

- en date du 29 mars 1996, publié au Mémorial C numéro 326 du 5 juillet 1996;

- en date du 19 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 344 du 18 juillet 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social souscrit à concurrence de onze millions cinq cent mille francs belges (BEF 11.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-trois millions cinq cent mille francs belges (BEF 23.500.000,-) à celui de trente-cinq millions de francs belges (BEF 35.000.000,-) par la création et l'émission de onze mille cinq cents (11.500) actions nouvelles de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Libération intégrale des onze mille cinq cents (11.500) actions par incorporation au capital d'une partie du résultat reporté à concurrence de onze millions cinq cent mille francs belges (BEF 11.500.000,-).

3. - Attribution gratuite des onze mille cinq cents (11.500) actions nouvellement émises aux actionnaires actuels au prorata de leur participation antérieure dans la société.

4. - Décision que le solde du résultat reporté après augmentation, soit le montant de trente et un millions huit cent soixante-dix-huit mille sept cent trente-deux francs belges (BEF 31.878.732,-) sera affecté au poste «Prime d'émission» du bilan créé à cet effet.

Pouvoir à donner au conseil d'administration pour procéder aux diverses opérations et écritures comptables qui s'imposent.

5. - Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

6. - Abandon du régime fiscal sur les sociétés anonyme holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et adoption de l'objet social commercial général des sociétés de participations financières.

7.- Modification afférente de l'article 4 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois et à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de onze millions cinq cent mille francs belges (BEF 11.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-trois millions cinq cent mille francs belges (BEF 23.500.000,-) à celui de trente-cinq millions de francs belges (BEF 35.000.000,-), par incorporation au capital social d'une partie du résultat reporté à concurrence de onze millions cinq cent mille francs belges (BEF 11.500.000,-), par la création et l'émission de onze mille cinq cents (BEF 500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions déjà existantes.

En outre l'assemblée décide que les onze mille cinq cents (11.500) actions nouvellement émises seront attribuées gratuitement aux actionnaires actuels en proportion de leur participation actuelle dans la société.

La preuve de l'existence dudit résultat reporté a été rapportée au notaire instrumentant sur base d'un bilan intérimaire arrêté au 31 octobre 1998 et d'une attestation des membres actuels du conseil d'administration, constatant que le montant intégral dudit résultat reporté existe encore à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que le solde du résultat reporté, après l'augmentation de capital ci-avant réalisée, soit le montant de trente et un millions huit cent soixante-dix-huit mille sept cent trente-deux francs belges (BEF 31.878.732,-) est à transférer à un poste «Prime d'émission» du bilan spécialement créé à cet effet.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la société pour procéder aux diverses opérations et écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à trente-cinq millions de francs belges (BEF 35.000.000,-) représenté par trente-cinq mille (35.000) actions de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales et intégralement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal sur les sociétés de participations financières régies par la loi du 31 juillet 1929, d'adopter un nouvel objet social et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement

quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante-cinq mille francs luxembourgeois. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.F. Ries-Bonani, B. D. Klapp, R. Scheifer-Gillen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 839, fol. 1, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 décembre 1998.

J.-J. Wagner.

(53658/239/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

**A 6 S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 51.398.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 décembre 1998.

J.-J. Wagner.

(53659/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

BISHO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 40.441.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BISHO S.A.H.

J. Reuter

(53696/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

BISHO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 40.441.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BISHO S.A.H.

J. Reuter

(53697/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

TOITURES ARTISANALES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.
R. C. Luxembourg B 28.327.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Signatures.

(53609/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1998.

BLUNIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 55.433.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BLUNIT INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 55.433, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 489 du 1^{er} octobre 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 15 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 210 du 3 avril 1998,

- en date du 30 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 295 du 30 avril 1998,

avec un capital social de trois milliards de lires italiennes (3.000.000.000,- ITL), représenté par deux cent soixante-treize mille cinq cents (273.500) actions de la classe A avec droit de vote et vingt-six mille cinq cents (26.500) actions de la classe B sans droit de vote.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Aloyse May, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Jeanne Leiten, employée privée, demeurant à Godbrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Démission des administrateurs Monsieur Massimo Cuzzolin et Monsieur Marco Cesati Cassin avec décharge de leurs fonctions.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Nouvel article 5: «La société est administrée par un conseil composé de 3 membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser 6 ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de la première réunion procède à l'élection définitive.»

3. Modification de l'article 6 pour lui donner la teneur suivante:

Nouvel article 6: «Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Les décisions du conseil d'administration sont prises à l'unanimité des voix. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents actionnaires ou non. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs dont une signature doit émaner d'un administrateur domicilié au Luxembourg, soit par la signature unique de son administrateur-délégué.»

4. Nomination de Monsieur Joé Lemmer, juriste, demeurant à Steinfurt, comme troisième administrateur de la société.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Massimo Cuzzolin et Marco Cesati Cassin comme administrateurs de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de 3 membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser 6 ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de la première réunion procède à l'élection définitive.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Les décisions du conseil d'administration sont prises à l'unanimité des voix. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents actionnaires ou non. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs dont une signature doit émaner d'un administrateur domicilié au Luxembourg, soit par la signature unique de son administrateur-délégué.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme troisième administrateur de la société:

Monsieur Joé Lemmer, juriste, demeurant à Steinfort.

Son mandat prendra fin avec celui des deux autres administrateurs en fonctions.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trente mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. May, J. Leiten, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 1998, vol. 504, fol. 76, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 décembre 1998.

J. Seckler.

(53700/231/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

BLUNIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 55.433.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 décembre 1998.

J. Seckler.

(53701/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CEFAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 60.160.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CEFAC S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 598 du 30 octobre 1997.

La séance est ouverte à 15.45 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang/Mess.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions cinq cent mille francs français (FRF 2.500.000,-) sont dûment représentées à la présente

assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, D. Cao, S. Brescia, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 1998, vol. 846, fol. 43, case 9. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53712/219/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CEFAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 60.160.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53713/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

BOART LONGYEAR LUXEMBOURG.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 39.148.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 27, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

BOART LONGYEAR LUXEMBOURG

Signature

(53704/028/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

C.D.G. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 17.954.

Le bilan au 28 février 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour C.D.G. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(53710/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

C.D.G. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 17.954.

Le bilan au 28 février 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour C.D.G. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(53711/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

BMT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 20.966.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BMT S.A.H.

J. Reuter

(53702/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

BMT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 20.966.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BMT S.A.H.

J. Reuter

(53703/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

BOSCOMBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 18.988.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des obligataires réunie à Luxembourg le 11 décembre 1998 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- L'assemblée approuve à l'unanimité l'apport en nature de la totalité du patrimoine (actif et passif) de la société BOSCOMBE S.A. avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à la société BELIER S.A. avec siège social à L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 58, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53705/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

BOTANICUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7418 Buschdorf, 30, rue de Helpert.
R. C. Luxembourg B 41.339.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour le gérant

Signature

(53706/600/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

BROKER FACTORING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.873.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour *BROKER FACTORING HOLDING S.A., Société Anonyme*
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(53707/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

BRUMAR S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.396.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Signature.

(53708/647/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CASE LOBAIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinsel.
R. C. Luxembourg B 58.204.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *CASE LOBAIO, S.à r.l.*

J. Reuter

(53709/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CHAMPS FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.131.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHAMPS FINANCES S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1991, publié au Mémorial C numéro 260 du 16 juin 1992,

les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marc Elter, prénommé, en date du 2 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 238 du 16 juin 1994,

et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 442 du 18 juin 1998.

La séance est ouverte à 15.10 heures sous la présidence de Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang/Mess.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent quatre-vingt-dix actions (190) sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente-neuf millions de francs français (FRF 39.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y affèrent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Monte, D. Cao, S. Brescia, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 1998, vol. 846, fol. 41, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53719/219/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CHAMPS FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.131.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53720/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CENTRE IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 17.639.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour ordre

SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES S.C.

Signature

(53717/611/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CONSEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 33.096.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONSEUR S.A., ayant son siège social à L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 33.096, constituée sous la dénomination de CONSEUR HOLDING S.A. suivant acte reçu en date du 1^{er} mars 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations numéro 311 du 5 septembre 1990 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations numéro 200 du 5 mai 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Legros, employé privé, demeurant à Bruxelles (Belgique).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Chaboteaux, employé privé, demeurant à Houyet (Belgique).

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que les huit mille cinq cent vingt (8.520) actions actuellement en circulation et représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à huit cent cinquante-deux millions de francs luxembourgeois (LUF 852.000.000,-) sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social à concurrence de LUF 250.000.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 852.000.000,- à LUF 1.102.000.000,- par la création et l'émission de 2.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 100.000,- chacune.

2. - Souscription et libération des actions ainsi créées.

3. - Fixation d'un nouveau capital autorisé à hauteur de LUF 1.500.000.000,-, sans réservation aux anciens actionnaires d'un droit préférentiel de souscription.

4. - Modification des articles 5 et 6 des statuts.

Ensuite Monsieur le président a déposé sur le bureau et donné connaissance par la lecture à l'assemblée du rapport du conseil d'administration, établi pour satisfaire aux prescriptions de l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983; ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 250.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent cinquante-deux millions de francs luxembourgeois (LUF 852.000.000,-) à un milliard cent deux millions de francs luxembourgeois (LUF 1.102.000.000,-), par la création et l'émission de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-) chacune, à libérer intégralement, tant en numéraire que par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les deux actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles, l'association sans but lucratif de droit belge ASSOCIATION BELGE DES CONSOMMATEURS Test-Achats, ayant son siège social à B-1060 Bruxelles (Belgique), rue de Hollande, 13.

Souscription - Libération

Ensuite l'association sans but lucratif ASSOCIATION BELGE DES CONSOMMATEURS Test-Achats, prédésignée, représentée aux fins des présentes par Monsieur Paul Legros, prénommé;

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Bruxelles (Belgique), le 27 novembre 1998, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles;

a déclaré, par son représentant susnommé, souscrire aux 2.500 (deux mille cinq cents) actions nouvelles et les libérer intégralement de la manière suivante:

a) à concurrence de LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois), en numéraire, par versement à un compte bancaire au nom de la société CONSEUR S.A., prédésignée, de sorte que la somme de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-) se trouve désormais à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire;

b) à concurrence de LUF 200.000.000,- (deux cents millions de francs luxembourgeois), par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de deux cents millions de francs luxembourgeois (LUF 200.000.000,-), existant à son profit et à la charge de la société CONSEUR S.A., prédésignée, en annulation de ladite créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie. Luxembourg, le 27 novembre 1998.»

Signé: Marco Ries (Réviseur d'entreprises).»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital social de un milliard cent deux millions de francs luxembourgeois (LUF 1.102.000.000,-) à un milliard cinq cents millions de francs luxembourgeois (LUF 1.500.000.000,-), sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

Quatrième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 et les alinéas 1, 2 et 7 de l'article 6 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un milliard cent deux millions de francs luxembourgeois (LUF 1.102.000.000,-), représenté par onze mille vingt (11.020) actions d'une valeur nominale de cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-) chacune.

Toutes les actions ont été souscrites et libérées entièrement.»

«**Art. 6. Alinéa un.** Le capital autorisé de la société est fixé à un milliard cinq cents millions de francs luxembourgeois (LUF 1.500.000.000,-), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-) chacune.

Alinéa deux. Dans la limite du capital autorisé, le conseil d'administration est en droit et est chargé d'effectuer et d'émettre à son gré lesdites actions, endéans une période expirant le 3 décembre 2003 sous réserve de prorogation subséquente, pour toutes actions autorisées qui n'ont pas encore été souscrites ou pour lesquelles il n'existe pas d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription avant la fin de la période en cours.

Alinéa sept. En outre, en relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à la loi sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration de la société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période c.-à.-d. jusqu'au 3 décembre 2003.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux millions six cent quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Legros, J.-M. Weber, P. Chaboteaux, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 113S, fol. 9, case 11. – Reçu 2.500.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

M. Thyès-Walch.

(53735/233/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CONSEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 33.096.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

M. Thyès-Walch.

(53736/233/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CENTRAL HOLDINGS INVESTMENTS LIMITED.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 9.857.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 27, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CENTRAL HOLDINGS INVESTMENTS LIMITED

Signature

(53714/028/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CENTRAL HOLDINGS INVESTMENTS LIMITED.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 9.857.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 27, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CENTRAL HOLDINGS INVESTMENTS LIMITED

Signature

(53715/028/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CENTRE FIDUCIAIRE DU LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 500.000,- LUF.**

Siège social: L-7441 Lintgen, 50, rue de la Bergerie.

R. C. Luxembourg B 56.921.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 1997 ainsi que la résolution de l'associé unique concernant l'affectation du résultat de l'exercice 1997, enregistrés à Mersch, le 16 décembre 1998, vol. 124, fol. 22, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lintgen, le 16 décembre 1998.

M. Dockendorf

Gérant

(53716/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS S.A.,**Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.036.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 74, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

(53718/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CHAUFFAGE VAN KASTEREN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.284.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHAUFFAGE VAN KASTEREN, S.à r.l.

J. Reuter

(53721/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CHIBI S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 40.987.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHIBI S.A.H.

J. Reuter

(53722/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CORUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 60.597.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CORUM HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 août 1997, publié au Mémorial C numéro 666 du 28 novembre 1997.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang/Mess.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cinq cents actions (3.500) d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois millions cinq cent mille francs français (FRF 3.500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Monte, Brescia, Cao, Fr. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 1998, vol. 846, fol. 36, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53740/219/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CORUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 60.597.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53741/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CITABEL ALIMENTATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.446.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CITABEL ALIMENTATION, S.à r.l.

J. Reuter

(53722/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CLAUDE KONRATH CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinsel.

R. C. Luxembourg B 23.458.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLAUDE KONRATH CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

J. Reuter

(53725/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CLAJACAVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 66.686.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue à Luxembourg le 19 décembre 1998 au siège social
Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission avant terme de Monsieur Alain Steichen comme administrateur de la société en lui accordant décharge pleine et entière.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Frank Schaffner, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, avec expiration de son mandat en date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2004.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 72, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.
(53724/731/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CLAUDE KONRATH PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinsel.
R. C. Luxembourg B 26.646.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLAUDE KONRATH PROMOTIONS, S.à r.l.
J. Reuter

(53726/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CLAYMORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.846.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 44, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour FIDUCIAIRE ROYAL S.A.
Agent Domiciliaire
Signature

(53727/634/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

C.L.N. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.656.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Monsieur Enzo Guastaferrri, employé privé, demeurant à Rodange;

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme C.L.N. INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéros 58.656, constituée suivant acte reçu en date du 3 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 365 du 9 juillet 1997 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 700 du 29 septembre 1998;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision prise par le conseil d'administration en date du 4 novembre 1998; un extrait du procès-verbal de ladite décision, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que le capital social de la société anonyme C.L.N. INTERNATIONAL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à quarante-sept milliards de liras italiennes (ITL 47.000.000.000,-) représenté par quarante-sept mille (47.000) actions d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune, intégralement libérées.

II. - Qu'aux termes de l'article trois des statuts, le capital autorisé a été fixé à quatre-vingts milliards de liras italiennes (ITL 80.000.000.000,-) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. - Que le conseil d'administration, par sa prédite décision et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article trois des statuts, a réalisé une quatrième tranche de l'augmentation de capital autorisé et notamment à concurrence de deux milliards de liras italiennes (ITL 2.000.000.000,-), en vue de porter le capital de son montant actuel de quarante-sept milliards de liras italiennes (ITL 47.000.000.000,-) à quarante-neuf milliards de liras italiennes (ITL 49.000.000.000,-), par la création et l'émission de deux mille (2.000) actions rachetables nouvelles d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune, à souscrire et libérer intégralement en numéraire et jouissant à partir du jour de la réalisation de l'augmentation de capital des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV. - Que le conseil d'administration, dans sa décision susvisée, après avoir supprimé le droit préférentiel de souscription de l'actionnaire minoritaire, a admis à la souscription de la totalité des actions rachetables nouvelles, l'actionnaire majoritaire, à savoir la société de droit italien C.L.N. S.p.A., ayant son siège social à I-10040 Caselette (Torino - Italie), 13/15, Corso Susa.

V. - Que les deux mille (2.000) actions rachetables nouvelles ont été souscrites par la société C.L.N. S.p.A. prédésignée et libérées intégralement par versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme C.L.N. INTERNATIONAL S.A., prédésignée, de sorte que la somme de deux milliards de liras italiennes (ITL 2.000.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération.

VI. - Que suite à la réalisation de cette quatrième tranche de l'augmentation de capital autorisé, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quarante-neuf milliards de liras italiennes (ITL 49.000.000.000,-), représenté par quarante-neuf mille (49.000) actions d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune, intégralement libérées. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.»

Evaluation

Pour les besoins du fisc, l'augmentation du capital social est évaluée à quarante et un millions huit cent mille francs luxembourgeois (LUF 41.800.000,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Guastaferri, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 113S, fol. 10, case 1. – Reçu 416.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

M. Thyes-Walch.

(53728/233/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

C.L.N. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 58.656.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

M. Thyes-Walch.

(53729/233/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CRESCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

(53743/536/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

COFIC S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1998, vol. 311, fol. 83, cases 7/1 + 7/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour COFIC S.A.H.

Signature

(53730/597/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

COFIPRI S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 4.228.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COFIPRI S.A.H.

J. Reuter

(53731/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

COLOR-CENTER LUCIEN STEINHAUSER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 33.948.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COLOR-CENTER LUCIEN STEINHAUSER, S.à r.l.

J. Reuter

(53732/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

COMINSIDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 61.138.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour COMINSIDER S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(53733/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

DAL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 58.107.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Guy Kettmann, employé de banque, demeurant à Howald;

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme DAL FINANCIERE S.A., avec siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, R C Luxembourg section B numéro 58.107, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 271 du 3 juin 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 297 du 30 avril 1998,

en vertu des pouvoirs lui conférés par le conseil d'administration, par délibération du 25 novembre 1998.

Une copie de cette délibération du conseil d'administration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le comparant agissant en sa prédite qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. - Le premier alinéa de l'article trois des statuts est actuellement conçu comme suit:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à sept millions de francs luxembourgeois (7.000.000,- LUF), divisé en cinq mille six cents (5.600) actions de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.»

2. - Le conseil d'administration, par sa prédite délibération du 25 novembre 1998 a décidé à l'unanimité d'émettre quatre mille (4.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, conformément à l'autorisation lui conférée en vertu du prédit article trois des statuts. Le conseil d'administration décide de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil d'administration a donné pouvoir à Monsieur Guy Kettmann, préqualifié, pour faire acter par-devant notaire l'augmentation de capital ainsi décidée.

3. - Après avoir fait acter ce qui précède, Monsieur Guy Kettmann, agissant en sa prédite qualité, déclare que les actions nouvellement créées ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par l'actionnaire majoritaire, moyennant versement de la somme de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) sur un compte bancaire de la société anonyme DAL FINANCIERE S.A. en date du 7 septembre 1998, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

4. - A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article trois des statuts se trouve modifié et reçoit la rédaction suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à douze millions de francs luxembourgeois (12.000.000,- LUF), divisé en neuf mille six cents (9.600) actions de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Kettmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 décembre 1998, vol. 504, fol. 81, case 9. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 décembre 1998.

J. Seckler.

(53749/231/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

DAL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 58.107.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 décembre 1998.

J. Seckler.

(53750/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

COMPAGNIE INTERAFRICAIN D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 15.106.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

(53734/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

COTENDER S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 32.253.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COTENDER S.A.H.

J. Reuter

(53738/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CONSOLIDATED AGRONOMIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.879.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 44, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour HOOGEWERF & CIE
Agent Domiciliaire
Signature

(53737/634/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CORTOLEZZIS CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.541.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CORTOLEZZIS CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

J. Reuter

(53739/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

COSTA CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Holzem.
R. C. Luxembourg B 26.049.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COSTA CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

J. Reuter

(53742/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

DANGAGE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 58.354.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the first day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of DANGAGE INVESTMENT, a société anonyme, having its registered office in L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 58.354, incorporated pursuant to a deed of February 11, 1997 of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil C of June 20, 1997, Number 310. The Articles of Incorporation have not been amended since.

The meeting was opened at 2.15 p.m. with Mr Guy Harles, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Gabriel Bleser, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Olivier Peters, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to be taken about the dissolution of the corporation.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the corporation.

Second resolution

As a consequence of the above-taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

Mr Guy Harles, maître en droit, residing in Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

All the resolutions have been taken separately and by unanimous vote.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DANGAGE INVESTMENT, ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 58.354, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 février 1997, publié au Mémorial, Recueil C numéro 310 du 20 juin 1997. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Monsieur Gabriel Bleser, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Peters, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Décision à prendre quant à la dissolution de la société.

2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes paraphes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droit réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et à l'unanimité des voix.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes français et anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Harles, G. Bleser, O. Peters, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 1998, vol. 837, fol. 98, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 décembre 1998.

J.-J. Wagner.

(53752/239/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CROWNLUX CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 66.424.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 1998

a été appelée aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec effet immédiat:

la société NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., représentée par M. Jan A.J. Bout, Managing Director.

Ont été appelées aux fonctions d'administrateur avec effet immédiat

TYNDALL MANAGEMENT S.A., représentée par Jan A.J. Bout

ALPMANN HOLDINGS LIMITED, représentée par Jan A.J. Bout

A été confirmé que la seule signature de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., M. Jan A.J. Bout, est suffisante pour représenter valablement la société.

Luxembourg, le 18 décembre 1998.

*Pour CROWNLUX CONSULTING S.A.
NATIONWIDE MANAGEMENT S.A.*

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 78, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53744/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

DCI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.272.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 50, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

DCI LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

(53754/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

DIGIT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 17.599.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIGIT S.A.H.

J. Reuter

(53759/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CUTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.274.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour CUTEC S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(53746/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

CYO COMPANY OF YARNS OLCESE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 49.805.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 17 décembre 1998

- Les mandats d'administrateur de Messieurs Paolo Andrea Mettel, Gaspare Caverzasio, Nagmeddin Al Hammali Mochtar et Elmansuri Abdulmagid, sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

- La démission de Monsieur Fons Managen de son poste de commissaire aux comptes est acceptée. Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier, Soleuvre, est nommé en remplacement pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Certifié sincère et conforme
Pour CYO COMPANY OF YARNS OLCESE S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53747/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

DALEIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.508.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(53748/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

EAGLE ENERGY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EAGLE ENERGY GROUP S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 1990, publié au Mémorial C, numéro 71 du 15 février 1991,

les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 4 octobre 1996, publié au Mémorial C, numéro 634 du 6 décembre 1996 et en date du 28 novembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 153 du 13 mars 1998.

La séance est ouverte à 9.45 heures sous la présidence de Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang/Mess.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social de cinquante millions de Francs Luxembourgeois (LUF 50.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix millions de Francs Luxembourgeois (LUF 10.000.000,-) à soixante millions de Francs Luxembourgeois (LUF 60.000.000,-), à prélever sur les réserves; sans émission d'actions nouvelles;

b) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-) à soixante millions de francs luxembourgeois (LUF 60.000.000,-), à libérer moyennant incorporation de réserves à due concurrence, sans émission d'actions nouvelles.

Il résulte du bilan arrêté au 30 juin 1998 que les réserves sont suffisantes.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article 3 des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à soixante millions de francs luxembourgeois (LUF 60.000.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Madame la Présidente fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à quatre-vingt-cinq mille francs (85.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Monte, D. Cao, S. Brescia, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 1998, vol. 846, fol. 36, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53770/219/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

EAGLE ENERGY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53771/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

DATATRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald.

R. C. Luxembourg B 15.248.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.
Signature

(53753/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

DALLCO A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 49.788.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour DALLCO A.G., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(53751/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

DE ARK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPEAN INDUSTRIAL EQUITY COMPANY (A/Z) S.A., Société Anonyme).

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 39.135.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

J. Lorang

Administrateur

(53755/003/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

DELTA-IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 61.866.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(53756/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

DENNEMEYER & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald.
R. C. Luxembourg B 21.880.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(53757/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

DENNEMEYER TRUST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald.
R. C. Luxembourg B 19.114.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(53758/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

DIPPACH OCCASIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 41.386.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIPPACH OCCASIONS, S.à r.l.

J. Reuter

(53760/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

DISCOUNT BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.471.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DISCOUNT BANK S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, R.C. Luxembourg section B numéro 9.471, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 1971, publié au Mémorial C numéro 34 du 15 mars 1971, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 2 mai 1986, publié au Mémorial C numéro 218 du 2 août 1986;
- en date du 8 mai 1987, publié au Mémorial C numéro 244 du 5 septembre 1987;
- en date du 19 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 96 du 12 avril 1989;
- en date du 19 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 209 du 26 juin 1990;
- en date du 4 mai 1990, publié au Mémorial C numéro 414 du 10 novembre 1990;
- en date du 26 avril 1991, publié au Mémorial C numéro 409 du 26 octobre 1991;
- en date du 6 mai 1993, publié au Mémorial C numéro 383 du 23 août 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Joseph Assaraf directeur général, demeurant à Genève (Suisse).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jacques Benzeno, directeur de banque, demeurant à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

1. - Monsieur André Labranche, sous-directeur, demeurant à Hobscheid;
2. - Monsieur Pierre Schneider, industriel, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social à concurrence d'une somme de 900.000.000,- LUF pour le porter de son montant actuel de 500.000.000,- LUF à 1.400.000.000,- LUF par la création et l'émission de 90.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10.000,- LUF et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions déjà existantes.

2. - Souscription et libération des actions nouvellement créées.

3. - Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. - Modification de l'article 4 des statuts qui devra stipuler «La durée de la société est illimitée.».

5. - Conversion, par décision d'une prochaine assemblée générale, du capital social de la société en Euro, dès le début du prochain exercice social.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cents millions de francs luxembourgeois (900.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de cinq cents millions de francs luxembourgeois (500.000.000,- LUF) à un milliard quatre cents millions de francs luxembourgeois (1.400.000.000,- LUF), par la création

et l'émission de quatre-vingt-dix mille (90.000) actions nouvelles de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions déjà existantes.

Deuxième résolution

Les quatre-vingt-dix mille (90.000) actions nouvellement créées sont souscrites entièrement par la société DIBBAFI HOLDING B.V., ayant son siège social à NL-1017 SG Amsterdam, Weteringschans 26 (Pays-Bas).

Les quatre-vingt-dix mille (90.000) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de neuf cents millions de francs luxembourgeois (900.000.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un milliard quatre cents millions de francs luxembourgeois (1.400.000.000,- LUF) divisé en cent quarante mille (140.000) actions de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Toutes les actions sont entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adopter pour la société une durée illimitée et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.»

Cinquième résolution

L'assemblée se prononce positivement quant à la conversion du capital social en Euro dès le prochain exercice social en procédant par décision de l'assemblée générale, à tenir conformément aux dispositions légales en vigueur à ce moment, dans le courant du 1^{er} trimestre 1999, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1999.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf millions deux cent trente-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Assaraf, J. Benzeno, A. Labranche, P. Schneider, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 décembre 1998, vol. 504, fol. 84, case 11. – Reçu 9.000.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 décembre 1998.

J. Seckler.

(53761/231/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

DISCOUNT BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 9.471.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 décembre 1998.

J. Seckler.

(53762/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

DOMFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 51.639.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 1998 que Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg, a été réélu Président du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53765/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

DISTRI'SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 500.000,- LUF.**

Siège social: L-2153 Luxembourg, 57-59, rue Antoine Meyer.

R. C. Luxembourg B 58.821.

Société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, en date du 3 avril 1997, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 383 du 17 juillet 1997.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 71, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

DISTRI'SERVICES, S.à r.l.

Signature

(53763/546/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

DO BRASIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 5-7, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 13.709.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1998, vol. 311, fol. 83, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour DO BRASIL S.A.

Signature

(53764/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

D.R. (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 19.465.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 27, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

D.R. (HOLDINGS) S.A.

Signature

(53766/028/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

DSD INTERNATIONAL CONTRACTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 21.123.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DSD INTERNATIONAL CONTRACTORS, S.à r.l.

J. Reuter

(53767/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

EDGO (THE ENGINEERING & DEVELOPMENT GROUP) FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 17.646.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour EDGO (THE ENGINEERING & DEVELOPMENT GROUP) FINANCE S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Watters

(53773/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

EDGO (THE ENGINEERING & DEVELOPMENT GROUP) FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 17.646.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour EDGO (THE ENGINEERING & DEVELOPMENT GROUP) FINANCE S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(53774/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

DUPALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 50.323.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour DUPALUX S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(53768/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

DUPALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 50.323.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour DUPALUX S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(53769/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

EASYCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.020.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EASYCOM, S.à r.l.

J. Reuter

(53772/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

ESCALADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 45.020.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

J. Lorang

Administrateur

(53780/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

EAX-RE, EUROPEAN AMERICAN EXCESS REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.141.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept novembre.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EAX-RE, EUROPEAN AMERICAN EXCESS REINSURANCE, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 14 novembre 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial C de 1987 page 1514,

et dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire soussigné du 16 janvier 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C de 1992 page 14313.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Emsix, General Manager, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle/Etalle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard Maîtrejean, juriste, demeurant à B-Udange/Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital à concurrence de cinq millions cent quarante-sept mille soixante-cinq francs luxembourgeois (5.147.065,- LUF) pour le ramener de son montant actuel de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) à quarante-quatre millions huit cent cinquante-deux mille neuf cent trente-cinq francs luxembourgeois (44.852.935,- LUF) par apurement des pertes cumulées au 31 décembre 1997.

2. Augmentation de capital à concurrence de cinq millions cent quarante-sept mille soixante-cinq francs luxembourgeois (5.147.065,- LUF) pour le porter de quarante-quatre millions huit cent cinquante-deux mille neuf cent trente-cinq francs luxembourgeois (44.852.935,- LUF) à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) et souscription à cette augmentation de capital par tous les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de cinq millions cent quarante-sept mille soixante-cinq francs luxembourgeois (5.147.065,- LUF) pour le ramener de son montant actuel de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) à quarante-quatre millions huit cent cinquante-deux mille neuf cent trente-cinq francs luxembourgeois (44.852.935,- LUF) par apurement des pertes cumulées au 31 décembre 1997.

Preuve de l'existence de ces pertes cumulées a été rapportée au notaire instrumentant sur base des comptes annuels révisés au 31 décembre 1997.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de cinq millions cent quarante-sept mille soixante-cinq francs luxembourgeois (5.147.065,- LUF) pour le porter de quarante-quatre millions huit cent cinquante-deux mille neuf cent trente-cinq francs luxembourgeois (44.852.935,- LUF) à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF).

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite, les actionnaires représentant cent pour cent du capital, savoir,

- SAIL, SOCIETE ANONYME D'INTERMEDIAIRES LUXEMBOURGEOIS S.A., avec siège social à Bruxelles

- AIG EUROPE S.A., avec siège social à Paris,

ici représentés par Monsieur Jacques Emsix, prénommé,

en vertu de deux procurations données le 25 novembre 1998 à Bruxelles.

ont déclaré souscrire à cette augmentation de capital proportionnellement à leurs participations respectives dans le capital et libérer les montants souscrits par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq millions cent quarante-sept mille soixante-cinq francs luxembourgeois (5.147.065,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été rapportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ quatre-vingt-dix mille francs (90.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Emsix, A. Braquet, G. Maîtrejean, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 112S, fol. 92, case 3. – Reçu 51.470 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 décembre 1998.

G. Lecuit.

(53775/220/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

EURIMMOBILIA 2017, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 46.187.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour EURIMMOBILIA 2017, S.à r.l.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frederic

S. Wallers

(53781/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

ENNAG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 6, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 61.777.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ENNAG S.A., ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 6, boulevard Roosevelt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 61.777, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 20 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 119 du 25 février 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Karine Schmitt, avocat, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Guillaume Lochard, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Changement de l'exercice social pour le faire courir dorénavant du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année suivante, de sorte que l'exercice en cours qui a commencé le 20 novembre 1997 s'est terminé le 30 novembre 1998 et les exercices suivants courant du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année suivante.

2.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 17 des statuts pour lui donner à l'avenir la teneur suivante: «L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le 1^{er} décembre pour finir le 30 novembre de l'année suivante.

Par dérogation à ce qui précède, l'assemblée décide que l'exercice social qui a pris cours le 20 novembre 1997 (jour de constitution de la société) s'est terminé le 30 novembre 1998 et que les exercices suivants courront du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année suivante.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article dix-sept des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 17. Premier alinéa.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée décide que nonobstant cette modification de l'exercice social, la date de l'assemblée générale ordinaire, fixée au troisième mercredi du mois de mai à 10.00 heures de chaque année, demeurera inchangée.

L'assemblée décide en outre que l'assemblée générale annuelle devant statuer sur l'exercice en cours se tiendra encore le troisième mercredi du mois de mai de l'année prochaine à 10.00 heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: K. Schmitt, B. D. Klapp, G. Lochard, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 1998, vol. 837, fol. 99, case 2. — Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 décembre 1998.

J.-J. Wagner.

(53778/239/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

ENNAG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 6, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 61.777.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 décembre 1998.

J.-J. Wagner.

(53779/238/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

EUROGEMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 61.069.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROGEMA HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 octobre 1997, publié au Mémorial C, numéro 16 du 8 août 1998.

La séance est ouverte à 15.05 heures sous la présidence de Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang/Mess.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondrange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille cinq cents actions (2.500) d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions cinq cent mille francs français (FRF 2.500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Monte, D. Cao, S. Brescia, F. Kessler.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53783/219/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

EUROGEMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 61.069.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53784/219/1) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FALBALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 47.528.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FALBALA S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 mai 1994, publié au Mémorial C, numéro 336 du 13 septembre 1994,

les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 août 1996, publié au Mémorial C, numéro 584 du 12 novembre 1996.

La séance est ouverte à 15.40 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang/Mess.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille six cent cinquante (1.650) actions d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de un million six cent cinquante mille francs français (FRF 1.650.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, D. Cao, S. Brescia, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 1998, vol. 846, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53794/219/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FALBALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 47.528.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53795/219/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

EKT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich.

R. C. Luxembourg B 30.993.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EKT LUXEMBOURG, S.à r.l.

J. Reuter

(53786/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

EUROPEAN CONSULTANT UNION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 21.885.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour EUROPEAN CONSULTANT UNION S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(53789/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

E.C.I.M., EUROPEAN CENTER FOR INNOVATIVE MEDICINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 43.314.

Acte constitutif publié à la page 13010 du Mémorial C n° 272 du 7 juin 1993.

Le bilan au 30 avril 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(53787/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

E.C.I.M., EUROPEAN CENTER FOR INNOVATIVE MEDICINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 43.314.

L'assemblée générale reportée des actionnaires, tenue en date du 19 novembre 1998, a décidé de nommer:

Monsieur Pascal Roumigué, employé privé, demeurant au 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Emmanuel David pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes annuels au 30 avril 1998,

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes annuels au 30 avril 1998.

G. Becquer
Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53788/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

EUROFORUM S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 35.503.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung die am
14. Dezember 1998 abgehalten wurde*

Aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 14. Dezember 1998 geht hervor dass

1) Herr Eckhard Fehr als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Dezember 1998 zurücktritt.

2) Herr Eric Pivin, Geschäftsführer, wohnhaft in F-95279 Luzarches, wird zum Verwaltungsmitglied ernannt.

Sein Mandat erlischt bei der nächsten ordentlichen Jahresgeneralversammlung.

Luxemburg, den 15. Dezember 1998.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53782/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FERRUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 53.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 70, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour FERRUM S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

(53797/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FERRUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 53.382.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 juin 1998

Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg est nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Louis Bonani décédé.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Pour extrait sincère et conforme
Pour FERRUM S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 70, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53798/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.